

Commune de CHAPELLE DES BOIS
Procès Verbal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 07 juin 2021 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Chapelle des Bois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth GREUSARD, Maire de Chapelle des Bois, à la suite de la convocation adressée le mardi 1^{er} juin 2021.

Etaient présents : Mme Élisabeth GREUSARD, M. Jean-Luc SAINTOT, M. Dominique RIZZON, M. Bertrand PAGNIER, M. Denis COURVOISIER, Mme Élisabeth BOURGEOIS, Mme Irène BURRI, M. Yvan BOUDAY, M. Roland TUETÉY, Mme Laurence CORDIER, M. Paul PASTEUR.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Dominique RIZZON

Ordre du jour - Session ordinaire :

- 1. Approbation du compte rendu du 10/05/2021**
- 2. Comptes rendus de commissions, syndicats**
- 3. Rendu compte – Concessions de cimetière**
- 4. Tarifs de déneigement**
- 5. Facturation des travaux effectués par le personnel communal**
- 6. Autorisations d'urbanisme**
- 7. Attribution de logements et remboursement de caution 285.00**
- 8. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du 10/5/2021

Le contenu du compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, il est validé à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention)

2. Comptes rendus de commissions, syndicats

- M. Dominique RIZZON aborde plusieurs points :
 - Concernant le syndicat des eaux : un litige oppose le SIE à M. JOBEZ et la justice est saisie ;
 - Un marché de travaux a été signé avec l'entreprise COLOMBO pour la réalisation d'aménagements place de la fruitière ; le chantier doit démarrer le 21 juin 2021, il permettra d'aménager l'espace destiné au stationnement de courte durée aux abords des commerces, celui des locataires, et de créer un arrêt de bus sur la voie départementale 46 avec abri et panneau d'information ;
 - Le 20 mai 2021, une rencontre avec l'AJENA a permis de réaffirmer la pertinence de créer une chaufferie bois sur la commune ;
 - Le 27 mai 2021, en visite sur le terrain M. COULET du service territorial d'aménagement a validé le projet d'installation d'écluse temporaires en agglomération, le positionnement du nouvel arrêt de bus, et rappelé la

responsabilité de la commune lorsque des obstacles sont présents en domaine public;

- M. Jean-Luc SAINTOT fait état de plusieurs réunions Avec Espace Nordique Jurassien sur la question de la formation des pisteurs, la vente en ligne des redevances, la politique tarifaire en direction notamment des scolaires, la demande en matière d'aménagement de lieux de bivouac sur le parcours GTJ, l'harmonisation du balisage raquettes, les actions à poursuivre concernant le respect des règles sur les pistes (incivilités, contresens...);
- Le projet concernant l'aménagement d'une aire de camping-car fait l'objet d'une réflexion, compte-tenu du coût financier très élevé qui est fourni par la société JD BE chargée de l'étude. Le coût global (travaux et équipements) reste à finaliser, et doit être mis en perspective avec les aides mobilisables. Cet équipement paraît nécessaire, compte-tenu de l'essor de ce mode de déplacement et d'hébergement, et de la volonté d'accueillir tous les publics.

3. Rendu compte – Concessions de cimetière

Le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des arrêtés qu'il a signés concernant l'octroi de concessions au cimetière communal :

01/10/2020	2020-001	M. COURVOISIER Gilles	B03
01/10/2020	2020-002	SCHMIDT Dominique et BOURGEOIS Jacqueline	C11
01/10/2020	2020-003	BOURGEOIS Raymonde	D11
01/10/2020	2020-004	BOURGEOIS Raymonde	D12
01/10/2020	2020-005	MICHEL Jean-Louis	J05
01/10/2020	2020-006	MIGNOT Jean-Louis	L08
12/11/2020	2020-007	BLONDEAU Christiane	N02
14/11/2020	2020-023	CORDIER Raymond	B02
16/11/2020	2020-020	BURRI Christian	G06
16/11/2020	2020-017	BOURGEOIS Pierre Auguste	K19
17/11/2020	2020-009	BEJEANNIN René	D15
18/11/2020	2020-022	CORDIER Claude	B01
18/11/2020	2020-021	CORDIER Claude	B10
20/11/2020	2020-016	BOURGEOIS Bernard	D09
25/11/2020	2020-008	BLONDEAU Viviane	H02
6/12/2020	2020-019	BIDOLI Jean-François	K01
17/12/2020	2020-018	BOURGEOIS Jacqueline	C10
21/12/2020	2020-012	BLONDEAU Gilbert	A05
21/12/2020	2020-013	BLONDEAU Gilbert	A06
21/12/2020	2020-011	BLONDEAU Gilbert	B04
21/12/2020	2020-015	BOURGEOIS Pierre Paul	J08
21/12/2020	2020-014	BOURGEOIS Pierre Paul	J09
22/12/2020	2020-024	COURVOISIER Céline	C02

4. Tarifs de déneigement

Les tarifs pratiqués par la commune n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation depuis 2009 pour les tarifs horaires et 2017 pour les tarifs forfaitaires. Compte-tenu des tarifs pratiqués

ailleurs et du service rendu, à l'unanimité (0 « contre », 0 abstention) le conseil municipal valide les tarifs suivants :

	Tarifs actuels	Tarifs à compter de l'hiver 2021/2022
Forfait saison niveau 1	45.00 €	50.00 €
Forfait saison niveau 2	87.00 €	96.00 €
Forfait saison niveau 3	170.00 €	190.00 €
Tarif horaire étrave *	67.00 €	80.00 €
Tarif horaire fraise *	97.00 €	120.00 €

*Un minimum de 20 minutes pour un déneigement sur demande et 10 minutes pour un déneigement intégré dans une tournée sera décompté.

5. Facturation des travaux effectués par le personnel communal

La gestion des déchets est assurée par la communauté de communes, la collecte en point d'apport est prévue dans des équipements (locaux et collecteurs de tri) prévus à cet effet. Le transport est effectué par l'entreprise Au Bon Vieux Temps. À plusieurs reprises, des irrégularités ont été constatées (dépôts de cartons dans le local, de matériel au pied des bac de tri), il revient à la commune de procéder au tri, à l'identification, à l'enlèvement et à l'évacuation en déchetterie à Mouthe. Ces faits constituent un coût, nécessitent des déplacements et des heures de travail de l'employé, l'utilisation de matériel et des véhicules communaux ainsi que des démarches administratives pour identifier les contrevenants et les faire sanctionner.

Il est nécessaire de tarifier ces prestations car elles dépassent le cadre habituel des missions du personnel communal. Afin de pouvoir établir des factures aux citoyens indisciplinés et irrespectueux de l'environnement, il est indispensable de définir des tarifs pour ces prestations :

Tarif de l'employé	À l'heure	100.00 €
Tarif du véhicule utilitaire	Au km	1.00 €
Tarif d'immobilisation du véhicule utilitaire	À l'heure	100 .00€
Tarif de gestion administrative du dossier	Forfait	100.00 €

Toute heure commencée est due.

Ces tarifs pourront être utilisés dans toutes circonstances appelant l'intervention des employés administratifs et/ou techniques à l'occasion de toute incivilité relevée en matière de dépôt sauvage ou irrégulier et de dommage causé à l'espace public.

Le remboursement des matériels publics endommagés pourra aussi être facturé, en sus, au montant payé par la commune, facture à l'appui.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, par 11 voix « pour » d'approuver ces tarifs qui seront applicables aux auteurs de l'abandon sur le domaine de la Commune de déchets en sacs ou en vrac et dans le cadre d'une gestion irrégulière. Il mandate le Maire pour exécuter cette décision et l'autorise notamment à signer toute pièce afférente à cette délibération.

6. Autorisations d'urbanisme

Le Maire présente 3 dossiers qui n'appellent aucune remarque :

- Demande de permis de construire une maison d'habitation sollicitée par M. Quentin BATICLE ;
- Déclaration préalable déposée par M. Roland DAVID pour la création d'une place de dépôt et son accès, nécessaire à l'exploitation forestière ;
- Permis d'aménager déposée par M. Christian BURRI.

Le Maire rappelle qu'en secteur inscrit, les travaux qui normalement ne sont pas soumis à autorisation doivent faire l'objet à minima d'une déclaration conformément au code de l'urbanisme. Cette formalité doit être accomplie et instruite avant tout commencement de travaux.

7. Attribution de logements et remboursement de caution

Le conseil municipal doit attribuer deux logements communaux :

- Au 2^{ème} étage de l'école : deux candidatures ; le logement est attribué à l'unanimité à Stéphane BLONDEAU et Justine Aymonin ; le loyer est fixé à 360.00 € ;
- Au rez de chaussée du Couvent : deux candidatures confirmées ; le logement est attribué à Mrs Nicolas GAUDILLERE et Thibault MOULLINS par 7 voix.

M. Bertrand PAGNIER a réalisé l'état des lieux de sortie de Mme Lucie MONNIER-BENOIT. Dans la mesure où le logement a été rendu en parfaite état, le conseil municipal autorise à l'unanimité, le remboursement de la caution versée à savoir 285.00 €.

8. Questions diverses

- La coopérative scolaire par l'intermédiaire de Mme la Directrice de l'école, sollicite une aide de la commune pour financer une sortie scolaire (17 élèves de la classe des grands) ; le conseil municipal accorde à l'unanimité une aide de 7 euros par enfant soit 119.00 € qui sera prise sur la provision du compte 6574 ;
- M. Jean-Luc SAINTOT indique qu'une reprise des manifestations est envisagée, avec toute la prudence qui s'impose et dans le respect des règles sanitaires :
 - Randonnées des passeurs le 4 juillet (sans repas, sans buvette et ravitaillements) ;
 - Feux d'artifices programmées le 13 juillet au soir, là aussi sans consommation sauf si la réglementation venait à évoluer ;
 - Marché bio les 7 et 8 août, seulement pour la partie « marché » à priori.

La séance est levée à 23 heures 45